

Le 8 juin 2005
2005/nr-046

LA NOUVELLE LOI FAVORISANT UN ONTARIO SANS FUMÉE PROTÉGERA LA SANTÉ DES ONTARIENNES ET DES ONTARIENS

*La loi interdira l'usage du tabac dans tous les lieux de travail
et les lieux publics clos de l'Ontario*

TORONTO – L'usage du tabac sera interdit dans tous les lieux de travail et les lieux publics clos de l'Ontario d'ici au 31 mai 2006 en vertu d'une loi adoptée en troisième et dernière lecture aujourd'hui, a annoncé le ministre de la Santé et des Soins de longue durée, George Smitherman.

« C'est un moment dont notre gouvernement est très fier, a déclaré M. Smitherman. Le gouvernement McGuinty s'est engagé à ce que les Ontariennes et Ontariens soient les citoyens en meilleure santé au Canada. Dans un an, nous pourrons vivre et travailler en Ontario dans des lieux plus sains. La nouvelle loi est équitable et équilibrée et fait en sorte que les règles soient justes pour toutes les entreprises car elle remplace divers règlements municipaux portant sur l'usage du tabac dans les lieux publics et les lieux de travail. »

Une fois qu'elle aura reçu la sanction royale, la *Loi favorisant un Ontario sans fumée* :

- interdira l'usage du tabac dans tous les lieux publics clos et les lieux de travail à compter du 31 mai 2006, y compris les restaurants, les bars, les écoles, les clubs privés, les stades sportifs, les lieux de divertissement, les véhicules de travail et les bureaux;
- imposera des règles plus sévères relativement à la vente de tabac aux mineurs;
- imposera des restrictions quant à l'étalage des produits du tabac dans les points de vente au détail et une interdiction totale d'étaler des produits du tabac d'ici au 31 mai 2008.

La D^{re} Sheela Basrur, médecin hygiéniste en chef de l'Ontario, a louangé le gouvernement à l'occasion de la promulgation de la *Loi favorisant un Ontario sans fumée*. « La *Loi favorisant un Ontario sans fumée* protégera les travailleurs et le public de l'exposition involontaire à la fumée secondaire en plus d'empêcher les jeunes d'acquérir cette accoutumance mortelle. »

Le tabac est la principale cause des décès évitables en Ontario, tuant plus de 16 000 Ontariennes et Ontariens chaque année. Outre les pertes humaines, il entraîne des pertes économiques. En effet, les maladies liées au tabac occasionnent des dépenses annuelles d'au moins 1,7 milliard de dollars pour le système de santé de la province, entraînant des pertes de productivité de plus de 2,6 milliards de dollars et représentant au moins 500 000 journées d'hospitalisation chaque année.

La *Loi favorisant un Ontario sans fumée* fait partie du plan exhaustif mis en œuvre par le gouvernement McGuinty pour améliorer les soins de santé en Ontario. Ce plan inclut l'amélioration de la santé de la population ontarienne, une réduction des temps d'attente pour les interventions essentielles, la création d'équipes Santé familiale et un accès accru aux médecins et aux infirmières et infirmiers.

- 30 -

Renseignements :

Médias :

David Spencer
Bureau du ministre
416 327-4320

Dan Strasbourg
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
416 314-6197

Public : 416 327-4327 ou 1 800 268-1154

Ce communiqué de presse et des documents médiatiques, notamment des articles généraux et des audioclips, sur d'autres sujets sont affichés dans la section Médias d'information de notre site Web à : <http://www.health.gov.on.ca>.

Pour obtenir plus de renseignements sur les réalisations dans le domaine de la santé, consultez : www.resultatsontario.gouv.on.ca.

Also available in English